



**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 novembre à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 05-2019

Site : 555, rue Mauge

Lot : 4 298 545 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-238 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effet de la demande :

- Remplacement d'un mur de soutènement dont la hauteur sera supérieure de 0,32 mètre à la norme prescrite à 1,2 mètre dans les cours latérales et arrière au paragraphe 2° à l'article 196 faisant partie intégrante du règlement de zonage no CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut